

R.S., c. 40

CUSTOMS ACT

LOI SUR LES DOUANES

S.R., ch. C-40

3. Section 3. — L'ajout de l'expression "à l'exception de la fonction de sous-ministre" à la fin de la phrase "à l'exception de la fonction de sous-ministre" dans la loi sur les douanes, habilite certaines personnes à agir pour le compte du ministre.

5. Le pouvoir ou la fonction de sous-ministre peut être exercé ou accompli par toute personne autorisée par le ministre à cet effet, et, si elle est exercée ou accomplie par une telle personne, elle sera réputée avoir été exercée ou accomplie par le sous-ministre.

Powers, duties and functions of Deputy Minister

3. L'ajout de l'expression "à l'exception de la fonction de sous-ministre" à la fin de la phrase "à l'exception de la fonction de sous-ministre" dans la loi sur les douanes, habilite certaines personnes à agir pour le compte du ministre.

5. Le pouvoir ou la fonction de sous-ministre peut être exercé ou accompli par toute personne autorisée par le ministre à cet effet, et, si elle est exercée ou accomplie par une telle personne, elle sera réputée avoir été exercée ou accomplie par le sous-ministre.

Powers, duties and functions of Deputy Minister

1984, c. 25 SPECIAL IMPORT MEASURES ACT

LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

Texte actuel de la définition de "sous-ministre" dans la loi sur les mesures spéciales d'importation.

5. Le pouvoir ou la fonction de sous-ministre peut être exercé ou accompli par toute personne autorisée par le ministre à cet effet, et, si elle est exercée ou accomplie par une telle personne, elle sera réputée avoir été exercée ou accomplie par le sous-ministre.

Powers, duties and functions of Deputy Minister

Texte actuel de la définition de "sous-ministre" dans la loi sur les mesures spéciales d'importation.

5. Le pouvoir ou la fonction de sous-ministre peut être exercé ou accompli par toute personne autorisée par le ministre à cet effet, et, si elle est exercée ou accomplie par une telle personne, elle sera réputée avoir été exercée ou accomplie par le sous-ministre.

Powers, duties and functions of Deputy Minister

(9) Any power, duty or function of the Deputy Minister under this Act may be exercised or performed by any person authorized by him to do so and, if so exercised or performed, shall be deemed to have been exercised or performed by the Deputy Minister."

Powers, duties and functions of Deputy Minister

(9) Any power, duty or function of the Deputy Minister under this Act may be exercised or performed by any person authorized by him to do so and, if so exercised or performed, shall be deemed to have been exercised or performed by the Deputy Minister."

Powers, duties and functions of Deputy Minister